

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ARTUS METALL PROTECT

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyant métaux

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA  
Rue: Taunusstraße 19  
Lieu: D-80807 München  
Téléphone: +49/89/350608-0  
e-mail: info@dr-schnell.de  
Interlocuteur: Josef Feuerstein  
e-mail: sdb@dr-schnell.de  
Internet: www.dr-schnell.de  
Service responsable: Labor

Téléfax: +49/89/350608-47  
Téléphone: +49/89/350608-46

**Fournisseur**

Société: DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher  
Verwaltungs- und Treuhand AG  
Rue: Wülflingerstrasse 271  
Lieu: CH-8408 Winterthur  
Téléphone: 0041 44 651 10 43  
e-mail: info@dr-schnell.ch  
e-mail (Interlocuteur): info@dr-schnell.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich  
24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-Propanol

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARTUS METALL PROTECT

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 2 de 11

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
67-63-0	propane-2-ol			50 - < 55 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
1569-01-3	1-Propoxypropane-2-ol			15 - < 20 %
	216-372-4		01-2119474443-37	
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2; H226 H319			
111-76-2	Butylglycol			10 - < 15 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H332 H312 H302 H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 3 de 11

**Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Maux de tête.

Vertiges.

Problèmes de coordination

Dépression du système nerveux central.

état inconscient.

En cas de contact prolongé :

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. /mousse résistante à l'alcool. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Extincteur à sec.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Produits de pyrolyse, toxique.

Mélange air/vapeur explosif

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

L'étalement à proximité du sol peut provoquer un rallumage des sources de feu éloignées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 4 de 11

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Dilution possible avec de l'eau. Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Le cas échéant Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le cas échéant Respecter les mesures en termes de protection contre les explosions.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Matériau approprié pour le sol: Résistant aux solvants.

Protéger des radiations solaires directes.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. /

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

À observer:

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARTUS METALL PROTECT

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 5 de 11

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME 8 h	
		20	98		VLE courte durée	
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	

## Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide butoxyacétique	100 mg/l	U	c, b
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	S	b

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):

Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

## Mesures d'hygiène

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

## Protection des mains

Gants de protection en nitrile (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 120

Recommandation: Producteur: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, E-mail: vertrieb@kcl.de

Spécification n°: 730 Camatril Velours

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Protection de la peau

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

## Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 6 de 11

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
 Couleur: incolore  
 Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: 7

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle  
d'ébullition: > 80 °C

Point d'éclair: 12 °C

**Inflammabilité**

solide: Oui.

gaz: Oui.

**Dangers d'explosion**

Le produit: non explosif conforme EU A.14

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 2 vol. % (2-Propanol)

Limite supérieure d'explosivité: 16,9 vol. % (2-Propanol)

Température d'inflammation: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: miscible.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 7 de 11

**10.1. Réactivité**

Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.

Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation

**10.5. Matières incompatibles**

Éviter tout contact avec des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également section 6.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	5280	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	12800	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	
1569-01-3	1-Propoxypropane-2-ol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
111-76-2	Butylglycol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	560	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Cochon d'Inde.	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ARTUS METALL PROTECT

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 8 de 11

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna	
1569-01-3	1-Propoxypropane-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1466		Grünalge	Pseudokirchneriella
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Großer Wasserfloh	Daphnia magna
111-76-2	Butylglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	900 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1550	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1569-01-3	1-Propoxypropane-2-ol	0,621
111-76-2	Butylglycol	0,81 (25°C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 9 de 11

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

070604 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Recommandation: Eliminer via "Duales System".

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1219
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE),
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

E2

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN1219
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE),
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 10 de 11

Quantité limitée (LQ): 1 L

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1219  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), MIXTURE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3  
 Dispositions spéciales: -  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 EmS: F-E, S-D

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

E2

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1219  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), MIXTURE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
 Étiquettes: 3  
 Dispositions spéciales: A180  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

E2

: Y341

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.  
 Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.  
 Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.  
 Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

**Information supplémentaire**

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ARTUS METALL PROTECT**

Date de révision: 26.03.2018

Code du produit: 70047\_CLP

Page 11 de 11

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 83 % w/w

**Information supplémentaire**

- Classement et identification voir paragraphe 2.
- Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles
- Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.
- Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.
- Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 63,26 %

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 7, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative  
 PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*